

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION D'ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS EN CHARENTE-MARITIME

Cet imprimé doit être retourné à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime dûment complété et signé

Au plus tard le 30 septembre

- ▲ Le retour de ce document **est obligatoire** avant toute demande pour l'année suivante
- ▲ Ce compte rendu ne concerne **pas les piégeurs agréés ni le piégeage dans le cadre de luttes collectives** (FREDON, ...).
- ▲ Faire un bilan par commune.
- ▲ Rappel : il est possible de faire le **compte rendu en ligne** :
→ <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-destruction-nuisibles>

Nom Prénom : _____

Adresse : _____

Bénéficiaire d'une autorisation individuelle préfectorale n° _____

pour la destruction d'animaux ESOD sur la commune : _____

Déclare avoir détruit :

<i>Mode de destruction (tir, chasse au vol, autre)</i>	<i>Espèces</i>	<i>Nombre</i>	<i>Date de destruction</i>	<i>Commune</i>

Fait à _____
Le _____

Signature

